

## REGLES DE DESENFUMAGE

ERP								
Réglementation	A désenfumer	A vérifier	Méthode	A partir de	A faire	Cantons	A savoir	Divers
Règlement de sécurité : arrêté du 25 Juin 1980 Articles DF1 à DF10 Inclus l'arrêté du 22 Mars 2004	Escaliers encloués	Dispositions particulières à chaque type et catégorie	Application IT246	A partir de R+1	Exutoire 1m <sup>2</sup> SGO dernier niveau		Pas de fusible thermique	DENFC (exutoires) marqué CE selon les critères français :  Type B SL 250 ou 500 (entre 400 et 800m altitude) T00 /B300 Présence d'1 fusible (sauf interdiction) Commandes NF, installés selon la NFS 61 932
	Circulations horizontales	Les dispositions particulières à chaque type et catégorie	Application IT246	A partir de 30 ml sauf locaux à sommeil	10 dm <sup>2</sup> par UP alterné introduction extraction tous les 10 ml		1 exutoire pour 300 m <sup>2</sup>	
	Grands volumes 1 <sup>ère</sup> à 4 <sup>ème</sup> catégorie	Dispositions particulières à chaque type et catégorie	Application IT246	Locaux supérieurs à 300m <sup>2</sup> ou 100m <sup>2</sup> aveugles ou sous sol	Local < 1000m <sup>2</sup> : 1/200 SUI limitable à 1000 x alpha  Local > 1000m <sup>2</sup> : = S x alpha avec mini S 1000m <sup>2</sup>	Cantonement de 1600 m <sup>2</sup> à partir de 2000 m <sup>2</sup>  Maxi 60 m de longueur	Bizone à partir de 500 m <sup>2</sup>  Pas de commande accès 0 SSI A et B	
	Grands volumes 5 <sup>ème</sup> catégorie	Dispositions particulières à la 5 <sup>ème</sup> catégorie	PE 14	Locaux supérieurs à 300 m <sup>2</sup> ou 100 m <sup>2</sup> aveugles ou sous sol	S x 1/200 ème de SUI	Cantonement de 1600 m <sup>2</sup> à partir de 2000 m <sup>2</sup>  Maxi 60 m de longueur		

## BATIMENT INDUSTRIEL

Réglementation	A désenfumer	A vérifier	Méthode	A partir de	A faire	Cantons	A savoir	Divers
Code du travail article R235-4-8 du 5 Août 1992	Cages d'escalier		Application IT246	A partir de R+1	Exutoire 1m <sup>2</sup> SGO dernier niveau			dito ERP
	Circulations		SANS OBJET					
	Grands volumes		Règle rapide	Locaux supérieurs à 300 m <sup>2</sup> ou 100m <sup>2</sup> aveugles ou sous sol	1% SGO dont au moins 0,5% SUI	Cantonement de 1600 m <sup>2</sup> à partir de 2000 m <sup>2</sup>  Maxi 60 m de longueur	Bizone à partir de 500 m <sup>2</sup>  1 DENFC pour 300 m <sup>2</sup>	
ICPE (arrêté DRIRE)	Grands volumes	Rubrique du classement et arrêté type ou préfectoral	Selon arrêté	Selon arrêté	Selon arrêté (souvent 2% SUI)	Canton maxi de 1600 m <sup>2</sup>  Maxi 60 m de longueur	Possibilité d'exigence d'une double commande	DENFC dito ERP 1 thermo fusible par appareil
Règle Apsad R17 (droit privé) Installateurs certifiés par le CNPP	Cages d'escalier et circulations	Application des textes réglementaires adaptés (IT 246 / code du travail / bâtiment d'habitation)						
	Grands volumes	Classification du risque	recherche % dans la table R17	Locaux supérieurs à 300 m <sup>2</sup> ou 100 m <sup>2</sup> aveugles ou sous sol	S au sol x alpha (mini 1%, groupe 4 quand dépassement des valeurs de stockage, Maxi 2% quand N1)	Cantonement de 1600 m <sup>2</sup> à partir de 2000 m <sup>2</sup>  Maxi 60 m de longueur	Bizone à partir de 500 m <sup>2</sup>  1DENFC pour 300 m <sup>2</sup>	1 thermo fusible par DENFC  20% amenées d'air asservies

## BATIMENT HABITATION A USAGE COLLECTIF

Réglementation	Classement	Nb étages	A désenfumer	Besoin cage	Commande	Matériel	DAD	Divers
Code de la construction arrêté du 31 Janvier 1986	1 <sup>ère</sup> famille	R+1 maxi	Pas d'obligation					
	2 <sup>ème</sup> famille	R+3 maxi	Cage escalier	1 m <sup>2</sup> SGO	Rez de chaussée, réservée aux pompiers	Matériel NF installé selon la NFS 61 932	NON	
	3 <sup>ème</sup> famille A*	R+7 maxi	Cage escalier	1 m <sup>2</sup> SGO			OUI	
	3 <sup>ème</sup> famille B	h plancher dernier niveau maxi 28ml	Cage escalier et circulations	1 m <sup>2</sup> SGO			NON	
	4 <sup>ème</sup> famille	h plancher dernier niveau maxi 50ml	Cage escalier et circulations	1 m <sup>2</sup> SGO			NON	
	IGH	h plancher dernier niveau + de 50ml	Cage escalier et circulations	1 m <sup>2</sup> SGO	Au PC sécurité	NON	Fusible interdit	

\*3 Conditions à remplir pour être 3<sup>ème</sup> famille A :

La distance entre porte d'escalier et logement est inférieure ou égale à 7ml - 7 étages sur Rez de Chaussée  
Logement dernier niveau atteignable par voie d'échelle pompier